



Procréation oui, mais pas à tout prix



En règle générale, le don d'ovule n'est pas un geste purement altruiste. Il est souvent le fait de jeunes femmes en bonne santé qui, pour résoudre des problèmes financiers, s'exposent à un risque sanitaire.

Le don d'ovules et la maternité de substitution sont interdits en Suisse. Il n'empêche que les spécialistes de la médecine procréative font leur possible pour en obtenir la légalisation. L'avis de biorespect est qu'il existe des valeurs éthiques importantes, qu'il est interdit d'abandonner et exige un débat public sur le sujet.

Comme nous l'annonçons brièvement dans notre dernière lettre circulaire « AHA ! », le Parlement devra probablement de nouveau débattre du problème de l'autorisation du don d'ovules. En mars, Katja Christ (conseillère nationale des Verts libéraux / BS et conseillère de fondation de Gensuisse) a en effet lancé une initiative parlementaire pour faire légaliser cette pratique en Suisse. Au cas où le Parlement accepterait cette initiative, il donnerait ainsi mandat au Conseil fédéral de créer les bases légales indispensables à cette fin.

Connaître le géniteur Le climat politique semble actuellement favorable : en effet, le mariage pour tous, à propos duquel le peuple suisse votera le 26 septembre, est un sujet très proche de celui de la médecine procréative. En cas de oui au mariage civil des couples homosexuels en Suisse, les couples féminins pourront accéder au don de sperme en vue d'avoir des enfants. Pour biorespect, c'est là un pas important, car c'est la seule possibilité de garantie légale pour que l'enfant puisse plus tard connaître son père biologique.

Un droit identique pour toutes et pour tous ? Partant du principe que tous les couples doivent pouvoir bénéficier de mêmes droits, le Conseil fédéral et le Parlement approuvent le mariage pour tous. Ainsi, tous les couples bénéficieraient de la naturalisation facilitée ou du droit d'adopter un enfant. Les couples homosexuels masculins resteraient toutefois assujettis à l'interdiction d'avoir des enfants porteurs de leurs propres gènes, du fait que le don d'ovules et les maternités de substitution restent actuellement légalement interdits. La logique politique qui en découle est évidente : si les femmes homosexuelles mariées obtiennent le droit d'avoir des enfants portant leurs propres gènes, comment pourrait l'interdire aux hommes ?



Point de vue

GenSuisse a déclaré 2021 année suisse de la médecine procréative, avec pour but déclaré la promotion d'une « législation moderne » en Suisse. Le secteur de la procréation assistée étant très lucratif, il est évident que l'objectif premier n'est pas simplement d'aider les personnes souhaitant avoir un enfant, mais dont le vœux peine à se réaliser. Les milieux concernés s'efforcent de faire autoriser le don d'ovules en prenant argument du fait que, le don de sperme étant autorisé, il y aurait inégalité de traitement entre hommes et femmes. Mais c'est là une comparaison terriblement boiteuse, car les ovules ne s'obtiennent de loin pas aussi aisément que du sperme. En effet, Pour que plusieurs ovules arrivent à maturité ensemble, les « donneuses » doivent se soumettre à un traitement de stimulation hormonale, puis nécessairement subir une intervention chirurgicale.

Cette manière de procéder est particulièrement injuste pour les femmes qui doivent vendre leurs ovules en raison de problèmes financiers ; elles s'exposent donc à des risques sanitaires au bénéfice de tiers. On ne peut donc pas ici parler de « don » au sens strict du terme. L'attention se porte en général uniquement sur les femmes enceintes grâce à un tel « don » d'ovule, mais il est en fait urgent d'attirer l'attention sur les effets de ces prélèvements sur les « donneuses » ainsi que sur les enfants nés grâce à cette technique.

**Gabriele Pichlhofer, sociologue,
collaboratrice scientifique de biorespect**

Lettre circulaire

Feuille d'information
de biorespect

(abonnement inclus
dans la cotisation de membre)
30ème année, no 185

Date: 13.9.2021

Publication: 4 x par an

biorespect
Murbacherstrasse 34
4056 Bâle
Tél. 061 692 01 01
Fax 061 693 20 11
CCP 40-26264-8
IBAN CH24 0900 0000 4002 6264 8

info@biorespect.ch
www.biorespect.ch
www.gen-test.info

biorespect
Wir hinterfragen Biotechnik



Pour une voix critique – maintenant et dans le futur

Cela fait maintenant plus de 30 ans que biorespect s'engage pour une critique experte de la biotechnologie et du génie génétique. C'est grâce à nos membres et sympathisants que nous réussissons à informer de manière persistante et tenace sur les conséquences fatales du génie génétique, « rouge » aussi bien que « vert ». Ce sont les cotisations de nos membres et les dons qui nous permettent de financer le secrétariat et notre travail d'information. Cependant, pour pouvoir étendre notre action, il nous faut encore des soutiens supplémentaires, tels que des legs.

Nos membres et sympathisants nous soutiennent depuis des années dans nos efforts en vue d'une gestion durable de nos ressources naturelles. Et c'est grâce à leur aide fidèle que le génie génétique dans l'alimentation n'est pas accepté aujourd'hui dans ce pays, que l'agriculture rejette majoritairement cette technologie et que la population suisse reste critique pour ce qui est du domaine des tests génétiques et des manipulations génétiques sur l'homme.

Nous dépendons des héritages et des legs, car ils créent des opportunités durables pour aborder le futur et les questions de manière critique, pour lancer des campagnes et ainsi agir pour les générations futures.

Faire un legs à biorespect, c'est poursuivre votre engagement au-delà de la vie. Nous vous ferons volontiers parvenir notre brochure sur le sujet. Si jamais vous voulez nous poser des questions à ce sujet, n'hésitez à nous appeler au 061 692 01 01 ou à nous écrire un e-mail (info@biorespect.ch). D'avance, nous vous adressons un grand merci !



Le droit de l'enfant d'exiger des informations sur son père génétique après l'âge de 18 ans est une condition primordiale pour le don de sperme.

Enfants sur commande En Suisse, même la médiation d'une maternité de substitution est interdite. Et pourtant, les 15 et 16 octobre prochains aura lieu à Zurich une manifestation au cours de laquelle seront probablement exigés la maternité de substitution ainsi que le don d'ovules. Cette « foire » (kinderwunschinfo.ch) aurait déjà dû se dérouler l'année passée, mais a dû être reportée abruptement. Le programme de la manifestation laissait déjà entendre que serait proposée la médiation de maternités de substitution à l'étranger. L'année passée, biorespect avait demandé à la direction de la santé publique du canton de Zurich d'enquêter sur la démarche des organisateurs. Notre association n'a à ce jour pas été informée des résultats de l'enquête.

La prédominance des motifs financiers La Suisse doit continuer à interdire et le don d'ovules et la maternité de substitution, et biorespect continuera à lutter pour cela. Car ces deux points sont hautement discutables : il est prouvé que les donneuses d'ovules et les mères de substitution appartiennent pour la plupart à des milieux défavorisés et presque toutes n'offrent leurs services que pour les retombées financières attendues. Les conséquences sanitaires et psychologiques pour les mères porteuses, mais aussi les effets sur l'enfant qui est donné, restent ignorés. La pression pour donner naissance à un enfant en bonne santé est grande : en effet, les enfants nés handicapés sont généralement laissés aux mères porteuses. À l'heure actuelle et à l'échelle européenne, ce sont principalement les couples hétérosexuels dont le désir d'enfant n'est pas satisfait qui recourent aux services de donneuses d'ovules et de mères porteuses étrangères et qui seraient les principaux bénéficiaires d'une éventuelle légalisation.

Une importation toute programmée Des femmes vivant en Suisse accepteraient-elles de donner des ovules ? La réponse est bien loin d'être oui ! Que faire dans ce cas de figure, si ce n'est d'en importer, d'Espagne ou d'Europe de l'Est, c'est-à-dire de pays dans lesquels les conditions entourant le don ne sont guère contrôlables et le droit des futurs enfants de connaître leur filiation très incertain. Qu'il se trouve des Suissesses pour se mettre à disposition comme mères porteuses semble encore moins probable dans les conditions que nous connaissons.

Cela n'empêche toutefois que depuis longtemps déjà, le lobby de la procréation et des organismes tels que la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (NEK-CNE) plaident en faveur de l'autorisation du don d'ovules et de la maternité de substitution. Il reste de moins en moins de temps à consacrer aux considérations éthiques et de mener un large débat - biorespect veut néanmoins mettre en lumière les points critiques et lancer le débat public qui s'impose d'urgence.